



Paris, lundi 13 mai 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/03402

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
Arrêté préfectoral n°2024-RG-21

Manifestation nautique et activités nautiques (Régates à la voile)

SEINE - BIEF DU COUDRAY
Communes de St Fargeau Ponthierry et Seine-Port

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 19/05/2024 de 11:00 à 16:00

- o Seine à l'amont de Paris
entre les pk 124.000 et pk 125.390 (face aux installations du club de l'ASSFV) -
Toute la largeur de la voie

- le 26/05/2024 de 11:00 à 16:00

- o Seine à l'amont de Paris
entre les pk 124.000 et pk 125.390 (face aux installations du club de l'ASSFV) -
Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Dans le cadre de régates à la voile organisées par l'association de St Fargeau Villers face à leurs installations, Monsieur le Sous Préfet de Torcy prescrit les présentes mesures temporaires afin de garantir la sécurité des participants et des tiers.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

27/05/2024

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT